

# LÉGENDE

## PRESCRIPTIONS SURFACIQUES :

Emplacements réservés au titre de l'article L. 151-41 du Code de l'Urbanisme

## ELEMENTS DE CONTEXTE :

- Bâti
- Limites communales
- Parcelles

Numéro	Description de l'emplacement réservé	Bénéficiaire	Surface en ha
54	Emplacement réservé n° 54 : Création de voirie pour accéder au lac de France	Commune	0.441
55	Emplacement réservé n° 55 : Aménagement de voirie (sentier piéton)	Commune	0.172
56	Emplacement réservé n° 56 : Elargissement de fossés pour gestion des eaux pluviales	Commune	0.273

Département de la Charente-Maritime (17)

Communauté de Communes Aunis Sud

# PLAN LOCAL D'URBANISME intercommunal



## 4.2 Règlement graphique 4.2.10 Emplacements réservés

Approbation en conseil communautaire le 11/02/2020

Echelle : 1:6750 ème

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes Aunis Sud  
Mission : Elaboration du PLU  
Sources : Cadastre DCFP 2019, Citadia Conseil  
Réalisation : Citadia Conseil le 31/01/20

CITADIA CONSEIL

even CONSEIL

Citadia Conseil  
45 rue Sainte-Colombe  
33000 BORDEAUX  
Tel : 05.57.99.69.28  
Mail : atlantique@citadia.com

→ FORGES

